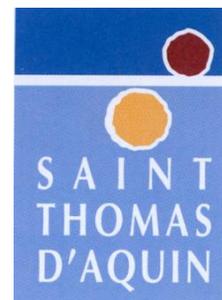


LYCÉE PRIVÉ
SAINT THOMAS
D' AQUIN

44, rue de Grenelle
7 5 0 0 7 P A R I S
Tél. : (01) 45 49 65 60
Fax : (01) 45 49 65 66



DOCUMENT A RENVOYER A L'ETABLISSEMENT

CONTRAT DE SCOLARISATION 2017/2018

Le présent courrier a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'établissement assure la scolarisation de :

Nom et prénom de l'élève :

Monsieur et (ou) madame :

Déclare(nt) avoir pris connaissance du projet éducatif (document consultable sur le site du lycée) et du règlement financier du lycée Saint Thomas d'Aquin (document envoyé avec le courrier d'été).

Il(s) déclare(nt) l'accepter sans réserve et inscribe(nt) leur enfant dans l'établissement à la rentrée de septembre 2014.

Le lycée Saint Thomas d'Aquin représenté par M. O. Duchenoy, chef d'établissement et administré par l'OGEC, accepte cette inscription ou réinscription et s'engage à assurer la scolarisation de l'élève dénommé.

Monsieur et (ou) Madame :

S'engagent conjointement et solidairement à acquitter le coût de la scolarité et toutes dépenses para et périscolaires telles qu'indiquées dans la fiche financière et à respecter le projet éducatif de l'établissement.

Dans le cas où le projet éducatif où les conditions financières ne seraient pas respectées, l'établissement se réserve le droit de prendre acte de la rupture de ce contrat de la part de la famille. En ce qui concerne les conditions financières, la créance pourra être transmise au service contentieux du lycée – les frais restant à la charge des familles (clauses pénales du décret n° 96.1112 du 18 décembre 1996).

Fait à Paris le

Signature des DEUX parents (ou tuteurs)

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies dans les documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément par la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de Paris, ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

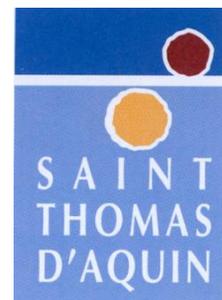
Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresse de l'élève et ses responsables légaux sont transmises à l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.) de l'établissement.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité, peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations le concernant.

Olivier DUCHENOY
Chef d'établissement

LYCÉE PRIVÉ
SAINT THOMAS
D' AQUIN

44, rue de Grenelle
7 5 0 0 7 P A R I S
Tél. : (01) 45 49 65 60
Fax : (01) 45 49 65 66



DOCUMENT A CONSERVER

CONTRAT DE SCOLARISATION 2017/2018

Document établi en 2 exemplaires dont 1 est à retourner dûment complété au secrétariat

Le présent courrier a pour objet de préciser les conditions financières dans lesquelles l'établissement assure la scolarisation de :

Nom et prénom de l'élève :

Monsieur et (ou) madame :

Déclare(nt) avoir pris connaissance du projet éducatif (document consultable sur le site du lycée) et du règlement financier du lycée Saint Thomas d'Aquin (document envoyé avec le courrier d'été).

Il(s) déclare(nt) l'accepter sans réserve et inscrit(e) leur enfant dans l'établissement à la rentrée de septembre 2014.

Le lycée Saint Thomas d'Aquin représenté par M. O. Duchenois, chef d'établissement et administré par l'OGEC, accepte cette inscription ou réinscription et s'engage à assurer la scolarisation de l'élève dénommé.

Monsieur et (ou) Madame :

S'engagent conjointement et solidairement à acquitter le coût de la scolarité et toutes dépenses para et périscolaires telles qu'indiquées dans la fiche financière et à respecter le projet éducatif de l'établissement.

Dans le cas où le projet éducatif où les conditions financières ne seraient pas respectées, l'établissement se réserve le droit de prendre acte de la rupture de ce contrat de la part de la famille. En ce qui concerne les conditions financières, la créance pourra être transmise au service contentieux du lycée – les frais restant à la charge des familles (clauses pénales du décret n° 96.1112 du 18 décembre 1996).

Fait à Paris le

Signature des DEUX parents (ou tuteurs)

Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »

DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies dans les documents annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément par la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de Paris, ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresse de l'élève et ses responsables légaux sont transmises à l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.) de l'établissement.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité, peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations le concernant.

Olivier DUCHENOIS
Chef d'établissement